

# Combat contre l'alcool, ou guerre des collabos contre le mode de vie des Français ?



Une anecdote m'a particulièrement fait réagir, et méditer, dans le courant de la semaine. À Rousson, dans le Gard, un agriculteur de 59 ans a appelé les gendarmes, en milieu de matinée, suite à l'occupation d'un de ses terrains par des gens du voyage. Ceux-ci ont alors évacué ledit terrain, sous la pression des forces de l'ordre... pour occuper, quelques minutes plus tard, un autre terrain, appartenant également au même propriétaire.

<https://www.midilibre.fr/2015/07/16/gard-douze-mois-pour-l-agriculteur-qui-voulait-evacuer-son-terrain,1191192.php>

Celui-ci, rendu fou furieux par cette nouvelle violation de son domaine, s'est rendu sur les lieux et a tiré plusieurs fois au-dessus des occupants, manifestement sans avoir

l'intention de les toucher. Des tirs, en réponse, ont eu lieu depuis le camp d'en face.

Pourtant, seul le malheureux agriculteur se retrouvait devant le tribunal. Et, chose curieuse, le principal accusé se voyait reprocher son alcoolisme, ayant avoué avoir bu, dans la matinée, deux litres de vin, ce qui l'aurait rendu agressif. Ce n'est donc pas l'occupation délictueuse qui a été jugée, mais l'alcoolisme de l'homme agressé, considéré comme responsable des incidents.

Le substitut du procureur, David Durand, n'a pas hésité à requérir deux ans de prison, rien de moins, quand des racailles multirécidivistes peuvent se permettre des dizaines d'agressions sans subir la moindre condamnation. Autrement dit, les Français n'ont plus le droit de se défendre, même quand leur propriété est violée et qu'ils ne blessent personne. Si on écoute ce procureur, les Français sont condamnés à la soumission, même quand ils sont agressés.



Le Tribunal, présidé par Émilie Debasco, a décidé de condamner le malheureux à douze mois de prison, dont six mois ferme. Verdict ahurissant, alors que les vrais responsables

bénéficient d'une impunité totale bien qu'ils aient causé plus de 4 000 euros de dégâts à l'agriculteur. Le gars se prend donc six mois de prison ferme pour avoir tiré en l'air. Cela confirme que nombre de nos juges, lâches devant la sur-délinquance violente, sont sans pitié dès qu'un Gaulois agressé ose redresser la tête.



Mais le plus étrange, pour ne pas dire le plus révoltant, dans ce verdict n'est pas là. L'homme est, en outre (avec tous les frais de suivi qui vont avec) mis à l'épreuve durant deux ans et condamné à une obligation de soins à cause de son alcoolisme.

J'avais appris, à la lecture d'articles passionnants sur les questions de sécurité routière, qu'un conducteur pris en état d'alcoolémie (c'est-à-dire, selon les critères français, avec plus de 0,5 gramme d'alcool dans le sang) devait, s'il voulait retrouver son permis, faire face à une obligation de soins, fort onéreux pour des petits budgets, qu'ils devaient payer de sa poche. Pourquoi pas, mais pourquoi dans ce cas ? Les juges ont-ils décidé que l'alcoolisme devenait un délit, sous le prétexte que 30 000 personnes en meurent chaque année, et qu'il fallait donc traquer ce fléau, y compris dans la vie privée des Français ? Ce ne serait plus au citoyen, en toute

liberté, de décider de se soigner mais à la justice de le faire à sa place ?

Pourtant, dans son réquisitoire contre le permis à points et ce qu'il appelle les radars racketteurs, notre fondateur, Pierre Cassen, faisait remarquer ces faits, assez étonnants.

*Autre sujet tabou, l'alcool. Plus personne n'ose s'aventurer sur ce terrain, tant il est sensible. Pourtant, faut-il rappeler que dans les années 1970, boire en conduisant était considéré comme circonstance atténuante par juges et gendarmes. On a commencé par tolérer 0,8 gramme, pour sanctionner à 1,2 g. Puis c'est passé au délit à 0,8 g, puis à 0,5 g, puis à 0,2 g pour les jeunes conducteurs.*

[https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/le-vrai-du-faux/l-alcool-au-volant-circonstance-attenuante-dans-les-annees-70\\_1761447.html](https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/le-vrai-du-faux/l-alcool-au-volant-circonstance-attenuante-dans-les-annees-70_1761447.html)

*La propagande explique que 30 % des accidents sont dus à l'alcool. On pourrait donc en conclure que 70 % n'y sont pas dus. D'autre part, à présent, sous la pression des assurances, toute personne impliquée dans un accident doit souffler dans le ballon, même si elle n'y est pour rien. Ainsi, quand je me suis fait percuter sur l'autoroute, à l'arrière de ma voiture, en compagnie de Christine Tassin, par un camion dont le conducteur s'est endormi, j'ai été contrôlé. Si j'avais été positif, j'aurais aggravé les statistiques d'accidents dus à l'alcool, et surtout, je n'aurais pas été remboursé par mon assurance, bien que n'étant absolument pas fautif.*



On apprend donc qu'il fut un temps où l'ivresse était considérée par les policiers et les juges comme une circonstance atténuante pour les automobilistes. Aujourd'hui, donc, dans toutes les circonstances de la vie, elle paraît considérée comme un facteur aggravant... sauf pour quelques-uns.

J'ai sélectionné trois exemples. On peut penser, vu le lieu dans le premier cas, vu le mode opératoire dans le deuxième cas et vu la nationalité dans le troisième (quand ils nous disent que c'est un Russe, c'est pour masquer que c'est un Tchetchène), que les agresseurs, comme c'est le cas dans la plupart des situations de ce type, sont des musulmans. Or, curieusement, pour eux comme pour les Français dans les années 1970, l'alcool devient une excuse, une circonstance atténuante. Pour les propagandistes de la religion d'amour, de tolérance et de paix, un musulman ne peut être violent à cause des fondamentaux de sa religion, il faut donc une explication qui atténue sa responsabilité et l'alcool a bon dos pour obtenir souvent, grâce à des magistrats complaisants, des circonstances atténuantes, un simple rappel à la loi et une

remise en liberté immédiate.

<http://www.leparisien.fr/maurepas-78310/agression-en-etat-d-ivresse-01-10-2009-658237.php>

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/paris-ile-de-france/paris/ivre-homme-poignarde-six-personnes-paris-1423645.html>

<https://www.lci.fr/faits-divers/paris-19e-ivre-un-homme-interpelle-en-plein-rue-avec-une-tronconneuse-2067705.html>

À noter que pendant le ramadan, c'est tout le contraire. Cette fois, pour justifier les agressions des disciples d'Allah, qui se multiplient durant cette période, on met en avant la frustration de ne pas avoir mangé ni bu de toute la journée.

À noter également que, pendant le ramadan, aucune disposition n'est prise par la RATP (qui a recruté majoritairement des musulmans depuis 2001) pour assurer la sécurité des transportés, qui doivent donc prendre le risque d'être conduits par un homme qui a peu dormi la nuit et ni bu ni mangé de la journée, ce qui, bien sûr, accentue les risques de somnolence. En revanche, le malheureux Français qui aura bu son apéritif et ses deux verres de vin à table, même s'il ne représente aucun danger, n'aura droit à aucune complaisance de la part des flics, et pas davantage de la part des tribunaux de police.

*0,5 gramme par litre de sang, c'est 2 verres*

On sait qu'à terme, cela va se terminer, comme dans les pays de l'Est, par l'interdiction de boire la moindre goutte d'alcool quand on conduit. Ils ont amené le taux à 0,2 gramme chez les jeunes, cela va bientôt être généralisé chez tout le monde, et va finir à 0 gramme pour tous.

Et ils vont s'en donner les moyens. Imaginez des contrôles de flics à proximité d'un mariage, un samedi soir, vous voyez le carnage ! Songez à des contrôles près des restaurants ou des bars. Les malheureux, même s'ils ne devaient faire que 2 kilomètres et même s'ils conduisaient prudemment, n'y couperont pas. Stages de rééducation derrière, consultation obligatoire d'un psy, d'un toubib agréé, permis à repasser, cela fera tourner le commerce ! Ce qui est arrivé au capitaine de l'équipe de France de football va tomber sur la tête de dizaines de milliers d'automobilistes qui s'ajouteront aux 100 000 retraits de permis annuels.

Et puis, la technique va s'y mettre. Bientôt, on ne pourra plus démarrer une voiture sans souffler dans un éthylotest. Et si vous voulez contourner le problème en faisant souffler un copain, ils trouveront une digitalisation de l'engin, et cela ne marchera pas.

Les moralisateurs prêts à gober tout ce que raconte le gouvernement, au lieu de se réjouir bêtement, devraient y réfléchir. Toutes ces décisions prises au nom de la sécurité sont, comme par hasard, des agressions contre le mode de vie à la française. Avant, un repas de famille était une fête et il se terminait par un digestif. Et pourtant, nos pères et nos grand-pères ne se conduisaient pas comme des assassins et ils mettaient un point d'honneur à ramener leur petite famille à la maison, sans le moindre dommage. Aujourd'hui, cela n'est même plus envisageable. Ils ont réussi à nous faire gober que si on conduisait avec un taux d'alcool, on était un salaud, et qu'il était normal de nous punir, même si on était très

prudent au volant. Une autre façon d'infantiliser et de culpabiliser les Français, pour mieux les soumettre à l'ordre dominant. Bien sûr, cela va sans dire, mais va mieux en le disant, il est normal qu'une société soit impitoyable avec un chauffeur, qui, en état alcoolisé, a eu un comportement dangereux et violent, traversant des agglomérations à toute allure, et mettant délibérément en danger la vie d'autrui. Mais c'est plutôt l'attitude des racailles, pas celle de la majorité de nos compatriotes, qui, comme on disait avant, « savent boire ».

Avec l'alibi de la sécurité (fort discutable), c'est tout un pan de la joie de vivre des Français que les nouveaux calotins qui nous dirigent veulent éradiquer, avec des méthodes préparant les Français à vivre dans une société totalitaire.

Des doutes ? Regardez la cigarette. 60 000 morts par an ! Ils ont réussi à interdire aux automobilistes de conduire en fumant une cigarette. Ils ont commencé à l'interdire en présence d'enfants de moins de 10 ans, puis d'enfants de moins de 16 ans et, à présent, c'est carrément, au nom de l'obligation de conserver les deux mains sur le volant, l'interdiction de fumer, de boire ou de manger au volant qui est décrétée.

Pourtant, la voiture est un bien personnel. Mais si l'État se permet d'interdire à un adulte, au nom de la protection de l'enfant, de fumer dans son véhicule, la cohérence sera, plus tard, d'interdire à ce même parent de fumer dans sa maison. Avec des détecteurs renforcés qui, reliés à une centrale, dénonceront les contrevenants. Ils en sont même à retoucher de vieilles affiches de cinéma où l'on voyait Humphrey Bogart fumer son éternelle cigarette ! Et ils interdisent toute publicité pour les bières ou les alcools !

C'est, là encore, à comparer avec les campagnes des bobos pour la légalisation du cannabis et les salles de shoot. La cigarette (dont le prix augmente de manière exorbitante) est



méprisée par les pouvoirs publics car elle est essentiellement fumée par les classes populaires. La *fumette*, qui exerce pourtant des ravages autrement plus graves chez les jeunes, cela, c'est tendance, alors on ouvre des salles, en plein Paris, et tant pis pour les voisins qui voient leurs conditions de vie se dégrader. Sans parler des bobos parisiens qui vont s'encaïllier en allant se ravitailler en came chez les racailles islamisées, à qui on fout une paix royale. Autrement dit, on met en faillite nos buralistes, et on ferme les yeux sur l'économie parallèle de la came, qui profite aux racailles islamisées.

De même, c'est au nom de la sécurité qu'on interdit à présent à nos éleveurs d'abattre eux-mêmes leurs bêtes (et de distiller leur eau-de-vie) et qu'on les oblige à passer par des abattoirs qui, à 60 %, pratiquent l'abattage rituel halal, mettant donc en danger la santé des consommateurs, qui n'en savent rien. Et ces interdictions, avec contrôles stricts, qu'on impose à nos paysans sont, comme par miracle, levées pendant les trois jours de l'Aïd où là, sans vergogne, des milliers de musulmans égorgent sauvagement des moutons ou des agneaux dans des conditions barbares épouvantables, devant des gosses qui se familiarisent ainsi avec la vue du sang. Et comme, en islam, les infidèles sont considérés comme des animaux, vous devinez la suite. Et nos dirigeants osent nous faire le coup de la sécurité, quand ils font entrer, en France et en Europe, des centaines de milliers de nouveaux venus, majoritairement musulmans. Ils ne peuvent ignorer, après les attentats de ces dernières années et l'épidémie de coups de couteau, souvent mortels, de cet été, qu'ils mettent délibérément en danger nos compatriotes.

Pendant qu'on éradique, petit à petit, toujours au nom de la sécurité, des pans entiers du mode de vie des Français, dans le même temps on contraint les nôtres à s'adapter au mode de vie des autres qui, eux, nous imposent le leur. Interdire l'alcool, justement, c'est parfait pour imposer une société

musulmane où, par ailleurs, les grands chefs s'encaillent auprès des prostituées et se torchent la gueule dans les hôtels de luxe, laissant les interdits archaïques à leur peuple. On combat de plus en plus la cigarette, mais on légalise les drogues en les présentant comme douces et on ferme les yeux sur ce marché juteux. Et qui tient les trafics de drogue, selon vous ?

C'est un puritanisme de plus en plus contraignant que les crânes d'œuf sont en train de faire subir aux Français, au nom de la lutte pour la sécurité, un terme dont ils n'ont rien à foutre, quand ils nous imposent par dizaines de milliers de futurs égorgeurs d'infidèles.

Vous n'en avez pas marre de cette société totalitaire qu'ils sont en train de vous imposer, pour mieux vous soumettre au nouvel ordre mondial, briser la France et soumettre les Français ?